

début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Dans les mêmes conditions de durée et de validité, le maire procède à l'affichage du même avis à la mairie.

Article 11: Une copie du présent arrêté sera adressée au commissaire enquêteur et à Mme la Sous-Préfète d'Épernay.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

Ensis le 23/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 23/09/2021

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie d'Épernay' and '15' in the center. The signature is a cursive, stylized name that is partially obscured by the stamp.